

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

FCP SAPHIR DYNAMIQUE

« FCP Diversifié »

Code ISIN : BJ0000001608

Société de gestion : Saphir Asset Management (Filiale de la SGI BENIN)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Description des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM

L'objectif de gestion visé par l'OPCVM est de réaliser sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composé de :

- à 55% du taux de rémunération des comptes épargnes, qui est de 3,5%, conformément à la DECISION N° CM/UMOA/016/09/2014 fixant les conditions de rémunération des produits d'épargne réglementés dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), + 2.5 points.
- et à 45% de l'indice BRVM COMPOSITE en recherchant le meilleur couple rentabilité/risque. Le BRVM Composite est un indice boursier. Il se compose de l'ensemble des entreprises cotées à la BRVM. Il est publié tous les jours ouvrés et disponible sur le Bulletin Officiel de la Cote via le lien suivant : http://bfin.brvm.org/boc/boc_jour.aspx.
- La politique d'investissement vise à effectuer une meilleure sélection des produits de taux et des produits de capital des sociétés cotées à la BRVM permettant d'obtenir un rendement élevé.

L'orientation de placement des actifs du Fonds se présente comme suit : en tant que OPCVM « Diversifié », ce Fonds ne pourra en aucun moment être investi à hauteur de plus de 70 % de son actif net en actions et/ou assimilés, ni être investi à hauteur de plus de 70 % de son actif net en obligations, en titres de créances émis sur le marché monétaire ou en titres d'autres OPCVM ou de FCTC.

- Les principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le FCP SAPHIR DYNAMIQUE peut investir sont : les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne ou par placement privé au sein de l'Union ; les bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un Etat de l'Union ; les valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les États membres de l'Union ; les valeurs mobilières émises sur le marché monétaire et financier ;
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM appartenant aux catégories approuvées par l'AMF-UMOA. Le Fonds pourra investir dans des OPC gérés par la SGO SAPHIR Asset Management, des OPCVM de droit étranger conformément à la réglementation en vigueur.
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire autres que ceux précités, et ce, dans une limite de 2% maximum au sein d'une même entité et contrepartie.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours ouvrés au plus tard à 16h et exécutées à la dernière valeur liquidative connue.
- Le FCP SAPHIR DYNAMIQUE est un Fonds de distribution ;

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport sur une période inférieure à trois (03) ans.

- Le FCP SAPHIR DYNAMIQUE investit dans les titres de créances des sociétés privées et d'Etats. Le risque de crédit dans ces types d'investissements est moyen.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT

Risque faible							Risque élevé
Rendement potentiellement plus faible			Rendement potentiellement plus élevé				
1	2	3	4	5	6	7	

L'indicateur et ses principales limites :

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce Fonds ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque" ;
- La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- Le Fonds se retrouve dans la catégorie 4 car il s'agit d'un Fonds « Diversifié » exposé aussi bien en produits de taux qu'en produits de capital. Les titres de capital sont adossés à la garantie souveraine des Etats de l'UMOA et de Fonds de garantie pour les titres privés. Les garanties prennent en compte la durée de vie du titre.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : Il correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de vendre des titres en raison d'un manque de liquidité sur le marché et se traduit par le défaut de cession de certains titres et l'incapacité du Fonds à honorer ses rachats à court terme ; ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- Risque de taux** : La valeur des titres peut diminuer après une évolution défavorable du taux d'intérêt. En général, les prix des titres de créances augmentent lorsque les taux d'intérêt baissent, et baissent lorsque les taux d'intérêts augmentent. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- Risque de marché** : Il correspond au risque de position des titres de créances ou de propriété, et inclut le risque de taux, le risque de variation de prix des titres de propriété, les risques optionnels qui y sont attachés.
- Risque actions** : Il s'agit du risque de baisse des actions ou indices auxquels le portefeuille est exposé. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative va baisser.
- Risque de contrepartie** : Le Fonds utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un

défaut de paiement. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

SAPHIR AM accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation solide et efficiente pour maîtriser ses risques conformément à la réglementation.

Ainsi SAPHIR AM dispose d'une politique et procédure de gestion des risques afin de détecter, mesurer, gérer et suivre de manière appropriée tous les risques relevant de chaque stratégie d'investissement auxquels le Fonds est exposé ou susceptible d'être exposé et des moyens humains et organisationnels destinés à assurer la fiabilité de son fonctionnement. Ensuite, la Société établit et met en œuvre un système de limites internes relatif aux mesures de gestion et de contrôle des risques auxquels le Fonds est exposé et qui sont susceptibles d'être significatifs. La Société veille à ce que la conformité au profil de risque soit respectée.

Le dispositif est détaillé dans la politique et procédure de gestion des risques de la société.

FRAIS

Frais d'entrée	1,25% dont 0,25% acquis au Fonds
Frais de sortie	2% dont 0,25% acquis au Fonds
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (souscription) ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (rachat). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur l'année 2021	
Frais courants	2,09% de l'actif net soit 12 016 383 FCFA
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances : Néant	
Commission de performance	Néant

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

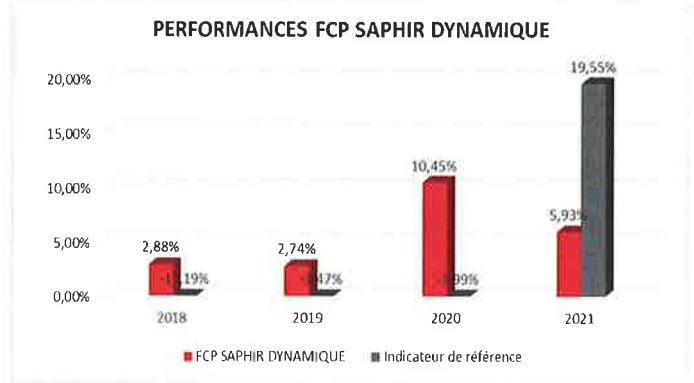
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce Fonds de la page 13 à 14, disponible sur le site internet www.saphiram.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le Fonds.
- Date d'agrément du Fonds : 30 Mai 2017.
- Devise : FCFA (XOF)

INORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire** : SGI BENIN
- Le Prospectus, les rapports annuels et les documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du Fonds sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
SAPHIR ASSET MANAGEMENT SA Rue Gouverneur Gal Félix EBOUE R.5.160 carré 211 ST MICHEL Immeuble SGI BENIN 3ème étage 01 BP 45 46 COTONOU-BENIN ou à l'adresse électronique suivante : contact@saphiram.com
Pour toutes informations liées à la valeur liquidative, se rendre au siège social de SAPHIR ASSET MANAGEMENT ou la SGI BENIN, sise dans le même bâtiment.
- Fiscalité : La législation en vigueur au Bénin exonère les OPCVM des revenus des capitaux mobiliers pour :
 - Les sommes distribuées par les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières et les autres formes de placement collectif agréées par l'AMF-UMOA ;
 - Les plus-values résultant des cessions de parts ou actions d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières, Sociétés d'investissement et de toute autre forme de placement collectif agréée par l'AMF-UMOA effectuées par leurs adhérents.
- « La responsabilité de SAPHIR ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM. »

Cet OPCVM a été agréé, le 30 mai 2017 par l'AMF-UMOA sous le numéro FCP/2017-03.

« SAPHIR ASSET MANAGEMENT SA a été agréée par l'AMF-UMOA sous le numéro SG/2017-02.

« Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022. »

MS

MS

MS

MS